

DÉCISION DU MAIRE



OBJET : Marché 24SC35 - Abattage, élagage, essouchage d'arbres et taille de haies pour la Ville de Tarnos / Lot 3 : Taille de Haies

Le Maire de TARNOS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande publique et ses articles L.2123-1 et R.2123-1 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 2 avril 2024 précisant les délégations de compétence accordées à Monsieur le Maire dans le cadre de l'article L 2122-22 du CGCT ;

Considérant les résultats de la consultation 24SC35 relative aux services d'abattage, d'élagage, d'essouchage d'arbres et de taille de haies de la Ville de Tarnos et de son lot 3 relatif aux services de taille de haies ;

DÉCIDE

Article 1^{er} : de signer un contrat pour les prestations décrites au contrat du lot 3 du marché 24SC35 avec l'entreprise :

SB PAYSAGE

sise lieudit Etxotoa route d'Armendarits - 64120 MEHARIN

SIRET 803 777 317 00030

Pour un montant maximal par année civile de 15 000,00 € HT pour une période initiale à compter de la date de notification du contrat jusqu'au 31/12/2025, renouvelable 3 fois 12 mois soit jusqu'au 31/12/2028 maximum.

Article 2 : Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr.

Article 4 : Un exemplaire de la présente décision sera adressé à :

- Monsieur le Sous Préfet
- Monsieur le Directeur Général des Services.

Publié sur le site de la Ville le 03/02/2025



Fait à Tarnos le 23/01/2025

Le Maire de Tarnos
Marc MABILLET